

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

EXTRAIT SOMMAIRE DU

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE

CONSEIL MUNICIPAL,

DANS SA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2014

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, M. TEIL, M. BACHELIER, M. AÏT-OUARAZ, Mme CHOQUET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme COLOMER, Conseillers Municipaux.

ABSENT :

M. BOZZONNE, Conseiller Municipal.

RETARD :

M. BACHELIER, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AUDOUIN, M. CLOU, Adjoints au Maire.

Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, Mme SAMSON, Mme PEPIN, Mme RIBACK, Mme CANET, M. DE LIMA, M. NADEAU, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Mme AUDOUIN	procuration à	M. GHIGLIONE
M. CLOU	procuration à	M. PETAIN
Mme FONTANEL	procuration à	M. DEBROSSE
M. LANGERON	procuration à	Mme CHOQUET
Mme DELMAS	procuration à	M. MARTINERIE
Mme SAMSON	procuration à	M. TEIL
Mme PEPIN	procuration à	M. BACHELIER
Mme RIBACK	procuration à	M. AÏT-OUARAZ
Mme CANET	procuration à	M. DIHMANI
M. DE LIMA	procuration à	Mme DELAUNE
M. NADEAU	procuration à	Mme COLOMER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Peggy CHOQUET, Conseillère Municipale.

M. BACHELIER, Conseiller Municipal avec pouvoir de Madame PEPIN, est arrivé à 20h30 et a voté à partir du dossier 1.7, Compte Administratif du Budget Annexe des parcs de stationnement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre ne vote pas pour les dossiers des Comptes Administratifs et des subventions aux associations « Office Municipal des Sports » et « Comité du Souvenir Français ».

Les Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux concernés sont sortis au moment du vote des attributions de subventions aux associations dont ils sont membres.

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2014 :

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

FINANCES:

Compte de Gestion du Budget Principal – exercice 2013.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Madame la Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2013.

Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2013. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le compte est certifié conforme par l'Ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est donc approuvé par le Conseil Municipal.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

FINANCES :

Compte Administratif – exercice 2013.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Après l'adoption du Compte de Gestion 2013, le Conseil Municipal peut adopter le Compte Administratif 2013.

Les résultats de l'exercice seront repris au Budget Primitif 2014.

Le Compte Administratif 2013 se présente ainsi :

A – Section de fonctionnement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	40 927 952,70 €	45 065 089,79 €
Opérations d'ordre	3 849 260,68 €	32 389,97 €
Reprise excédent 2012		2 086 234,45 €
TOTAL	44 777 213,38 €	47 183 714,21 €

Dès lors, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **2 406 500,83 €**.

Les taux de réalisation (rattachements inclus) des dépenses et des recettes réelles votées au budget 2013 sont respectivement de **96,84 %** et de **102,05 %** (hors cession d'actifs).

B – Section d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	22 073 820,77 €	12 445 722,14 €
Opérations d'ordre	3 197 414,67 €	7 014 285,38 €
Reprise résultat 2012		6 278 005,32 €
Restes à réaliser 2013	3 340 430,99 €	12 748 161,65 €
Total	28 611 666,43 €	38 486 174,49 €

La section d'investissement, après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes présente donc un résultat positif de **9 874 508,06 €** (dont 9 M€ de reste à réaliser sur les 15 M€ d'emprunt signés en 2012. En effet, la mobilisation de ces 15 M€ se fait de façon échelonnée : 2 M€ en 2012, 4 M€ en 2013 et 9 M€ en 2014).

Hors écritures liées au tirage et au remboursement sur l'emprunt CLTR (3 250 000€ au compte 16449, en dépenses et en recettes), les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles (avec les reports d'investissement) sont respectivement de **66,75 %** et de **97,28 %**.

Les deux sections dégagant un excédent, le Conseil Municipal n'a pas à adopter une délibération d'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement. Ceux-ci seront repris automatiquement au Budget Primitif 2014.

C – Analyse de la section fonctionnement :

1 – Les dépenses de fonctionnement

Le budget est voté par chapitre budgétaire et l'exécution du budget s'apprécie donc au sein des 5 chapitres de la section d'exploitation.

Chapitre 011 : charges à caractère général.

Ce chapitre englobe l'ensemble des dépenses d'achat de fournitures, de matières, d'entretien et de services auprès d'entreprises ainsi que les impôts et taxes.

Il représente une dépense de **9 028 363,57 €** en augmentation de 5,40 % par rapport à l'exercice 2012. Ceci intègre une dépense non reconductible de 150 000 € pour le changement de toutes les lampes d'éclairage public avant la fin du contrat au 31/12/2013. Sans cette dépense, la hausse entre 2012 et 2013 est de 3,65 % (contre 3,56 % l'année précédente).

Chapitre 012 : charges de personnel.

Le chapitre 012 représente la dépense la plus importante du budget de fonctionnement et s'élève à **24 610 836.01 €**, en baisse de 0,58% par rapport à l'année 2012.

Chapitre 014 : atténuations de produits.

Suite à une réforme législative, la ville de Châtenay-Malabry contribue au fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC). A ce titre, la participation due par la ville a été de **200 195 €** en 2013 (contre 59 382 € en 2012)..

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Ce chapitre enregistre les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, aux établissements publics (Caisse des Ecoles et CCAS), au budget annexe d'exploitation des parcs de stationnement et les participations aux écoles privées.

En 2013, les crédits utilisés représentent la somme de **4 005 923,45 €**, incluant une participation au SPIC « Parcs de stationnement » de 200 000 €.

Chapitre 66 : charges financières.

Toutes les charges financières (intérêts des emprunts, de la ligne de trésorerie, des contrats de SWAPS et intérêts courus non échus) sont comptabilisées dans ce chapitre.

La dépense 2013 se répartit comme suit :

- **Intérêts et charges d'emprunts payés : 2 938 467,42 €**

Les gains engendrés par les contrats « swapés » comptabilisés au chapitre 76 s'élèvent à **1 119 718,54 €** ; la charge réelle de la dette s'élève donc à **1 818 748,88 € en incluant les ICNE**. Hors ICNE, la dépense nette est de 1 850 385 €, soit un taux moyen de 2,11 % au 31/12/2013 (contre 1 936 187 € et 2,57 % en 2012).

Chapitre 67 : charges exceptionnelles.

Ce chapitre regroupe les charges imprévues et les corrections d'écritures comptables d'exercices antérieurs. La dépense 2013 a été de **44 196,02 €**.

Chapitre 68 : dotations aux provisions

A la suite de la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2013, une dotation de 99 971,23 € a été inscrite. Il s'agit d'une écriture réelle.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.

Les écritures d'ordre relatives aux cessions d'actifs et les dotations aux amortissements sont regroupées au sein du chapitre 042, en dépenses et recettes (« 040 » en investissement). En 2013, les sommes comptabilisées s'élèvent respectivement à **2 977 842,61 €** et **836 988,77 €**.

2 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont classées dans 7 chapitres budgétaires (013 - 70 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77).

Chapitre 013 : atténuation de charges.

Il enregistre l'ensemble des recettes perçues par la Ville au titre des congés de maladies, accidents de travail, contrats aidés,... en lien avec les charges de personnel.

En 2013, les recettes se sont élevées à **267 928,04 €**.

Chapitre 70 : produits des services.

Les recettes des prestations offertes à la population et facturées sur la base d'un quotient familial et des tarifs votés en Conseil Municipal sont enregistrées dans ce chapitre.

En 2013, le produit des services est de **3 746 122,87 €** soit une hausse de 1.41% par rapport à 2012.

Chapitre 73 : impôts et taxes.

Le produit des impositions directes (taxe d'habitation et taxe foncière), des autres taxes et de la fiscalité indirecte perçu par la Ville en 2013 s'élève à **24 375 596,63 €**, dont 1 371 159 € de Fonds de solidarité de la région IDF (imputé au chapitre 73 à partir de 2012).

Les droits de mutations encaissés par la Ville en 2013 se sont élevés à **1 044 290 €**, en hausse de 99 631 €, soit + 10,5% par rapport à 2012.

Chapitre 74 : dotations et participations.

Ce chapitre englobe toutes les compensations fiscales versées par l'Etat en contrepartie des exonérations et abattements fiscaux accordés par ses soins (foyers à faibles ressources – compensation taxe foncière pour abattement de 30% appliqué aux logements sociaux situés en ZUS). Ces compensations sont désormais partie intégrante de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, et sont devenues une « variable d'ajustement ».

Les dotations de l'Etat (DGF - DSU - DGD), du Département (fonds départemental de Taxe Professionnelle), ainsi que l'ensemble des subventions accordées par l'Etat, la Région, le Département, la CAF pour le fonctionnement des services publics offerts à la population (crèches, centres de loisirs, bibliothèques, actions de politique de la Ville...) sont inscrites dans ce chapitre ; le fonds de solidarité de la région IDF est dorénavant intégré au chapitre 73.

Les dotations et participations notifiées à la Ville s'élèvent à **12 370 111,39 €** en baisse de 320 676 € par rapport à 2012 (- 1 236 941 € en deux ans) du fait des décisions de l'Etat.

Les compensations fiscales accordées par l'Etat pour les exonérations fiscales se sont élevées à **700 568 €** contre 743 412 € en 2012 (soit -42 844 €).

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.

Ce chapitre comptabilise les produits des immeubles mis en location, les charges locatives et les remboursements divers pour **101 190,58 € (-20 578 €)**.

Chapitre 76 : produits financiers.

Ce chapitre a été traité avec le chapitre 66 (charges financières).

Chapitre 77 : produits exceptionnels.

En 2013, les produits exceptionnels (hors cessions d'actifs de 2 977 842,61 € repris au compte 775) s'élèvent à **106 529,13 €** et enregistrent notamment les dédommagements des assurances sur les sinistres (35 404,25 €) et des remboursements divers.

D – Analyse de la section d’investissement :

1 – Le remboursement de la dette

En 2013, le remboursement du capital de la dette affecté au Budget Principal a été de **4 292 659 €**.

Les opérations de tirage et de remboursement de trésorerie sur le contrat long terme renouvelable ont généré des écritures en dépenses et en recettes pour **3 250 000 €** (compte 16449).

2 – Les dépenses d’équipement

Les programmes de construction pluriannuels ont été poursuivis ou ont débuté en 2013 :

Reconstruction du groupe scolaire Jules Verne dans le cadre d’une autorisation de programme votée en 2013 Crédits de paiements 2013	4 450 569 €
Agrandissement et aménagement du groupe scolaire Pierre Mendès France Mandatement en 2013 RAR en 2013	1 782 620 € 67 025 €
Construction et aménagement du centre sportif Léonard de Vinci Mandatement en 2013 RAR 2013	1 712 309 € 28 849 €
Création et aménagement du CAP’ Jeunes Mandatement en 2013 RAR 2013	1 107 249 € 105 760 €
Création d’une salle associative Mandatement en 2013 RAR 2013	710 063 € 504 000 €
Réhabilitation du bâtiment Jean Moulin (Pavillon des Arts) Ravalement extérieur Mandatement en 2013 RAR 2013	305 876 € 321 951 €
Aménagement place et rues du Centre-Ville Mandatement en 2013 RAR 2013	319 102 € 96 300 €
Rénovation de voirie et enfouissement de réseaux Mandatement 2013 RAR 2013	1 456 553 € 1 160 048 €

D’autres dépenses d’équipement ont été réalisées sur l’exercice 2013 dont :

Remplacement des ascenseurs de l’Hotel de Ville	157 233 €
Travaux dans les écoles + CLSH Mandatement 2013 RAR 2013	351 229 € 10 955 €
Travaux d’entretien des gymnases et stades Mandatement 2013 RAR 2013	59 857 € 17 755 €
Travaux d’entretien des crèches Mandatement 2013	54 983 €

Travaux d'entretien des équipements culturels Mandatement 2013 RAR 2013	11 963 € 24 968 €
Travaux d'entretien des équipements pour la jeunesse Mandatement 2013 RAR 2013	9 568 € 789 €
Travaux d'entretien de la voirie et éclairage public Mandatement 2013 RAR 2013	569 661 € 246 216 €
Travaux d'entretien des parcs et espaces verts Mandatement 2013 RAR 2013	56 911 € 7 591 €
Acquisition de matériels et de mobiliers dont : Une balayeuse et deux saleuses Des véhicules pour services administratifs et techniques	143 827 € 80 471 €
Des matériels et mobiliers pour les services et les équipements municipaux : Matériel informatique des écoles Matériel informatique des services	54 494 € 255 309 €

Et d'autres travaux de gros entretien des écoles, des gymnases et des crèches ainsi que des acquisitions de mobiliers et matériels pour les écoles, les réfectoires et l'ensemble des services municipaux.

3 – Les recettes d'investissement

Les recettes perçues par la Ville au titre du FCTVA et de la Taxe Locale d'Équipement (relayée par la nouvelle taxe d'aménagement courant 2012) s'élèvent respectivement à **1 158 447,85 €** et **466 092,23 €**.

Par ailleurs, nous avons perçu 3 354 319 € de subventions (Jules Verne, Cap' Jeunes, Groupe Scolaire Pierre Mendès France, Pavillon des Arts) ainsi que 27 675 € de recettes diverses (dotation amendes de police, cautions).

De même, durant l'année 2013, les cessions réalisées ont généré 2 977 843 € de recettes.

Enfin, en dehors de la reprise de l'excédent 2012 (14 208 300 €) la section intègre 357 969,96 € de reprises d'avances sur travaux.

Conclusion

Après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (3 340 430,99 €) et en recettes (12 748 161,65 €), la section d'investissement présente un excédent de **9 874 508,06 €** ; le résultat de fonctionnement reporté au Budget 2014 s'élève à **2 406 500,83 €**.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2013.

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE**

FINANCES

Budget Primitif – Exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

1°) Le Cadre Général

Le budget 2014, est marqué par **la baisse des dotations de l'Etat**. Après avoir gelé les dotations de 2010 à 2013, l'Etat a décidé de réduire l'enveloppe destinée aux collectivités territoriales de 1,5 Md € par an en 2014 et 2015. En octobre dernier, la perspective d'une poursuite, après 2015, de cette stratégie gouvernementale a été très clairement évoquée par la ministre déléguée à la Décentralisation.

Par ailleurs, le budget 2014 tient compte de **l'évolution des taux de TVA au 1^{er} janvier** :

- Taux normal : 20% au lieu de 19,6%
- Taux intermédiaire : 10% au lieu de 7%
- Taux réduit : 5% au lieu de 5,5%

Au chapitre des hausses, il n'est pas inutile d'évoquer celle **des tarifs de l'électricité** :

- +5% au 1^{er} août 2013 (la plus forte depuis 10 ans)
- +5% au 1^{er} août 2014.

Pour l'année 2015, une troisième hausse de 5% a été envisagée mais n'est pas encore confirmée.

Enfin, pour finir les éléments de contexte de ce budget 2014, il convient de citer l'impact **des nouveaux rythmes scolaires**.

La future organisation va, évidemment, entraîner un coût. Celui-ci est estimé à 115 500 euros pour le dernier trimestre 2014 (et le triple en 2015), essentiellement en frais de personnel (100 000 €) et achats de matériels divers (15 500 €).

1°) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A) La fiscalité

Les taux des impôts « ménages » sont maintenus à leur niveau de 2012, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15,15%
- Foncier bâti : 18,55%
- Foncier non bâti : 59,80%

Ceci est à comparer aux taux moyens nationaux :

- Taxe d'habitation : 23,83 %
- Foncier bâti : 20,04 %
- Foncier non bâti : 48,79 %

La prévision budgétaire reportée au BP est de 19,367 M€. Ceci s'appuie sur les bases des états fiscaux notifiés par l'Etat fin 2013, auxquelles a été ajoutée la revalorisation des bases dans la loi de finances pour 2014 (+0,9 %).

L'Etat décide d'un certain nombre d'exonérations de TH et de foncier bâti et compense la perte de recettes aux communes avec un taux annuel de minoration car ce renversement fait partie de l'enveloppe normée et est donc une variable d'ajustement pour l'Etat.

Le BP 2014 prévoit 653 100 € sur cette ligne intégrée au chapitre 74, contre 700 568 € pour l'exercice 2013.

B) Les dotations de l'Etat

L'Etat a retenu les modalités de répartition suivantes pour la baisse de 1,5Md € des dotations (enveloppe normée). Ceci a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire:

- Communes et EPCI : - 840 M€ (56%)
- Départements : - 476 M€ (31,73%)
- Régions : - 184 M€ (12,27%)

Il est difficile d'appréhender l'impact exact pour chaque commune. La loi de finances a retenu une baisse en fonction des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux.

L'évolution de la DGF et des compensations d'exonérations fiscales perçues par la commune de Châtenay-Malabry en 2012 et 2013 a servi de base pour le BP 2014 :

	2012	2013	2014
DGF	7,432	7,305	7,000
Compensations fiscales	0,743	0,701	0,653
TOTAL	8,175	8,006	7,653
	- 0,169 M€	- 0,353 M€	
	- 2,07%	- 4,41%	

Concernant les crédits – dépenses et recettes – liés à la péréquation verticale et horizontale, tout n'est pas prévisible de façon précise :

DSUCS : 1,380 (idem 2013)
La ville de Châtenay-Malabry est passée du 335^{ème} rang en 2012 au 354^{ème} en 2013

FSRIF : 1,370 (idem 2013)

Le budget 2014 comprend la reconduction de la recette 2013 (1,370 M€) puisque la notification n'intervient qu'en avril.

	FSRIF perçu	Rang de la ville	Indice de la ville
2012 :	1,379 M€	78 (sur 152)	1,3768
2013 :	1,371 M€	86 (sur 157)	1,3511
BP 2014 :	1,370 M€	/	/

Le budget 2014 intègre, par ailleurs, la très forte progressivité du **FPIC**. La contribution de la ville de Châtenay-Malabry évolue ainsi :

2012 :	59 382 €	(année de création)
2013 :	200 195 €	
2014 :	330 000 €	

Au final, la baisse des dotations (- 353 000 € de recettes) et la hausse du FPIC (+ 130 000 € de dépenses) représentent un total de 483 000 € par rapport au BP 2013, au stade des prévisions. Comme pour les recettes fiscales, les dotations seront ajustées lors d'une délibération modificative, après leur notification.

C) Les droits de mutation

L'impact de la crise économique sur le nombre de cessions a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. Les recettes se sont néanmoins redressées en 2013.

2011 :	1,328 M€
2012 :	0,945 M€
2013 :	1,044 M€

Le BP prévoit 1,0 M€ de recettes, soit le niveau atteint en 2013.

D) Les produits financiers

Les swaps continuent à produire des recettes, ce qui diminue le coût net des frais financiers (chapitre 76) :

Gain net des swaps :

2011 :	0,429 M€
2012 :	0,672 M€
2013 :	0,585 M€
BP 2014 :	0,520 M€

Rien que sur la période considérée ci-dessus (2011-2014), les produits financiers auront donc représenté 2,206 M€. Depuis l'origine, cela représente plus de 5,5 M€.

L'évolution des frais financiers nets (chapitre 66 moins chapitre 76) sera traitée ci-dessous, après avoir déjà été évoquée lors du débat d'orientation budgétaire.

E) Les autres recettes de fonctionnement

Globalement, les prévisions du budget sont proches de ce qui a été constaté au CA 2013. Ce sera le cas, par exemple, de la taxe sur l'électricité (0,420 M€). Le plus gros poste concerne cependant les **produits des services** (chapitre 70) pour lesquels une recette de 3,652 M€ est inscrite.

Rappelons que, lors du Conseil municipal du 21 novembre 2013, la décision a été prise du maintien des tarifs à leur niveau de 2013 plutôt que d'appliquer l'indice cantines de l'INSEE (+2,36%) ou l'inflation 2013 (0,7%).

Enfin, les recettes 2013 intègrent l'**excédent 2013** reporté, qui est de 2,406 M€, comme nous l'avons vu lors de l'exposé du compte administratif 2013.

A la lumière de ces éléments, le BP 2014 comptabilise 41,445 M€ de recettes de fonctionnement auxquels s'ajoute l'excédent 2013.

Rappelons que le BP 2013 s'équilibrait à 41,254 M€ auxquels s'ajoutaient 2,086 M€ d'excédent 2012 reporté.

L'évolution BP 2013 – BP 2014 est donc de 0,191 M€, soit 0,46 % hors résultat reporté.

3°) **Les dépenses de fonctionnement**

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est maîtrisée du fait des efforts de gestion permanents.

A) Le personnel

Le chapitre 012 est celui qui représente la part la plus importante des dépenses de fonctionnement (environ 61%). Il s'agit donc d'un poste stratégique dont les évolutions pèsent de manière significative sur l'équilibre général.

En 2013, la dépense a décéléré du fait d'efforts de rationalisation de l'organisation des services.

2011 – 2012 : + 0,85%

2012 – 2013 : - 0,58%

Pour l'année 2014, le budget tient compte des surcoûts liés aux rythmes scolaires et des départs en retraite ou mutations connus à ce jour.

Sans oublier la décision de l'Etat d'augmenter les agents de catégorie C au 1^{er} février 2014. Rappelons que cela concerne 82 % des effectifs de la ville (contre 23% pour l'Etat). Le surcoût 2014 est de 210 000 € en 2014 (pour 11 mois) soit 0,8% de la masse salariale 2013.

Par ailleurs, les taux de cotisation (CNRACL, IRCANTEC, CNFPT) augmentent également, ce qui représente un surcoût de 150 000 € en 2014.

La prévision est de 25,148 M€, soit une augmentation de 2,2 % par rapport au compte administratif 2013.

B) Le chapitre 011 (charges à caractère général)

Ce chapitre englobe des dépenses courantes, hors personnel et frais financiers. Il concerne donc le fonctionnement de tous les services et intègre les contrats, les fluides, l'alimentation, les transports, les fournitures, les frais de location, les achats de livres pour la médiathèque, etc.

Il est nécessaire de prévoir l'impact de la hausse de la TVA et des tarifs de l'**électricité**.

Bien entendu, il s'agit de prévoir par ailleurs un niveau de dépenses en phase avec les engagements contractuels et de veiller au maintien d'une bonne qualité de service rendu aux habitants.

Concernant l'électricité, les consommations doivent être corrélées avec les conditions climatiques et il faut considérer l'évolution du patrimoine bâti communal sur la période considérée : (+ 3 587 m²)

2008 : 86 133 m ²	} + 4,16%
2010 : 88 209 m ²	
2013 : 89 720 m ²	

Ainsi, depuis 2008, les équipements bâtis nouveaux (hors Pôle culturel transféré à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre) sont :

- Vestiaires des Bruyères (2009)
- Court de tennis couverts (2012)
- Centre Sportif Léonard de Vinci (2013)
- Extension école et CLSH Pierre Mendès France (2012 et 2013)
- Cap'Jeunes au centre-ville (Février 2014)

Cependant, la ville fait des efforts constants pour réduire sa consommation de fluides.

Ainsi, malgré des surfaces supplémentaires, l'énergie consommée baisse régulièrement entre 2008 et 2013 :

- gaz : -15,71 % (7 283 Mwh en 2013)
- électricité -3,98 % (5 222 Mwh en 2013)

Il en va de même pour la consommation d'eau. Malgré un fleurissement en progression régulière, l'eau consommée a été de 43 420 m³, en baisse de 7,1% par rapport à 2008.

Parmi les dépenses nouvelles en 2014, une somme de 17 000 € a été prévue pour la diffusion des matchs de l'équipe de France de football lors de la prochaine **coupe du monde**. Comme lors des éditions précédentes, le Centre Sportif Pierre Bérégovoy sera installé en salle de projection avec un grand écran.

De même, une provision de 8 000 € a été prévue pour des actions nouvelles dans le cadre du **CAP 'Jeunes** qui a ouvert ses portes début février 2014. Cet équipement va progressivement monter en puissance et des actions nouvelles émergeront de la discussion avec les jeunes et de la synergie créée par le regroupement sur un même lieu de divers professionnels de la jeunesse qui étaient sur plusieurs sites jusqu'alors. Ce nouvel outil permettra de mettre en évidence la diversité des actions proposées et de développer l'offre de services. De même, la consigne a été donnée de multiplier les actions transversales avec les autres services.

La restauration scolaire représente un gros poste budgétaire (1,326 M€ au CA 2013). Il est vrai que le nombre de demi-pensionnaires dépasse les 80% des effectifs scolaires et cela entraîne 293 392 repas servis dans les écoles en 2013 (mais avec les repas fabriqués pour les seniors, cela représente 438 000 repas sur l'année), soit + 1% entre 2012 et 2013. Le BP 2014 prévoit une augmentation des dépenses de 55 000 € par rapport au CA 2013 (+4%). En effet, c'est l'évolution constatée entre 2012 et 2013 au stade des réalisations.

Celle-ci tient à la hausse des denrées alimentaires qui a été marquée en 2013.

Comme les années précédentes, les services proposés par la ville ont toujours autant de succès.

Quelques chiffres de fréquentations, parmi d'autres :

	2012	2013	Ecart
Garderies périscolaires	97 727	105 346	+ 7,8%
Centres de loisirs	38 265	41 075	+ 7,3%
Heures effectives (crèches)	426 265	436 876	+ 2,49 %

En matière de **dépenses scolaires**, le Conseil municipal a été invité à poursuivre le rattrapage progressif pour la dotation par élève à verser à l'école Sophie Barat. Celle-ci est prévue dans le budget à hauteur de 600 € par élève au lieu des 550 € précédemment, soit un coût supplémentaire de 9 000 € sur la base de 185 châténaisiens.

Notons, par ailleurs, que 15 500 € sont prévus pour les achats divers liés aux activités du temps d'activité périscolaire (**nouveaux rythmes scolaires**). Avec la provision de 100 000 € inscrite dans les prévisions de dépenses de personnel, cela fait donc 115 500 € pour trois mois (septembre à décembre moins un mois de congés scolaires). Bien sûr, ces dépenses devront être suivies car, n'ayant pas de recul, nous devons ajuster le budget en fonction des besoins (liés notamment, à la fréquentation des activités par les élèves).

Pour le reste du chapitre 011, les dépenses se limiteront à l'impact des rythmes scolaires (à la marge sur ce chapitre car la dépense concerne très largement le personnel). Ainsi le BP prévoit une somme de 9,465 M€.

C) Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Ce chapitre budgétaire intègre, pour l'essentiel, les subventions aux associations, établissements publics (Caisse des Ecoles et CCAS) et SPIC.

Un montant total de 4,063 M€ est inscrit, contre 3,987 M€ au BP 2013. Le détail des subventions fait l'objet de votes spécifiques inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal.

D) Le chapitre 66 (charges financières)

Les intérêts de la dette sont également, comme les autres dépenses, un poste budgétaire très suivi dans le budget de la ville, même s'il est utile de souligner que les intérêts ne représentent qu'environ 4,5% des recettes réelles de fonctionnement.

Nous avons déjà évoqué l'évolution des gains nets de swaps (0,585 M€ en 2013 contre 0,520 M€ prévus pour 2014, sachant que ce chiffre diminue au fur et à mesure que l'on rembourse du capital).

Le taux moyen payé par la ville baisse régulièrement :

2011 :	2,82%
2012 :	2,57%
2013 :	2,11%

Le BP prévoit une dépense nette de 2,177 M€ (contre 2,110 au BP 2013) plus une provision de 0,1M€ pour les ICNE (idem BP 2013). Ces chiffres intègrent des hypothèses hautes.

Conclusion :

Au total, avec **la dotation aux amortissements** la section de fonctionnement dégage un **virement** que l'on retrouve en recettes d'investissement. La section de fonctionnement s'équilibre avec un autofinancement de 1,425 M€, à savoir :

- dotation aux amortissements :	0,910 M€
- virement :	0,515 M€

Le total des dépenses et recettes de fonctionnement est de **43 851 049,83 €**.

Dès lors, la ville parvient, malgré les décisions défavorables de l'Etat, à maintenir les impôts ménages à leur taux de 2012, tout en dégagant un autofinancement significatif.

II°) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section reprend **les restes à réaliser** de dépenses (3,340 M€) et de recettes (12,748 M€) du compte administratif 2013. Le Compte Administratif 2013 a dégagé un résultat d'investissement de 9,874 M€ (dont 0,467 M€ de résultat de clôture).

Ce résultat s'explique par le fait que, en 2012, le Conseil municipal a autorisé un emprunt de 15 M€ mobilisables en trois tranches, dont une de 9 M€ fin 2014 pour financer la PPI et, notamment, l'opération de reconstruction du Groupe Scolaire Jules Verne.

En 2013, la ville a mandaté 4,45 M€ sur les crédits de paiements de cette opération et 0,750 M€ sur d'autres opérations d'investissement (par exemple l'extension du groupe scolaire Pierre Mendès France).

A) Les recettes

Pour ce qui est des autres recettes d'investissement, il convient d'abord d'isoler celles qui proviennent de la section de fonctionnement, et qui constituent **l'autofinancement**.

Il s'agit du **virement** en premier lieu. Un montant de 0,515 M€ a été dégagé (contre 0,264 M€ au BP 2013), comme indiqué ci-dessus.

Il en est de même de **la dotation aux amortissements**, dont les écritures se traduisent par une dépense d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) et par une recette d'ordre d'investissement (chapitre 040). Un montant de 0,910 M€ est inscrit au BP.

En ce qui concerne **le FCTVA**, qui est versé en année n+1 par rapport aux dépenses HT mandatées, la recette à récupérer en 2014 est de 2,360 M€.

De même, les opérations de constructions immobilières (collectives ou non) entraînent la perception de recettes de **taxe d'aménagement**, ainsi qu'un reliquat de **taxe locale d'équipement**. Cette dernière n'existe plus mais nous percevons des soldes sur des opérations qui étaient engagées avant la réforme des taxes d'urbanisme. Le budget 2014 prévoit 0,6 M€ de recettes (dont 0,225 M€ de solde de TLE).

Les autres recettes inscrites sont :

- Les proratas de **subventions départementales** sur les opérations « Pavillon des Arts » (0,595 M€) et « Jules Verne » (7,2 M€).
- La subvention du département pour l'application de la convention relative à **la municipalisation des anciennes voies départementales**. Il s'agit de 0,350 M€ pour la réfection de l'Avenue de Robinson (même somme en dépenses).
- 3M€ sont inscrits (en dépenses et en recettes) pour permettre les écritures comptables liées au **CLTR** (contrat long terme renouvelable).
- Une cession est prévue pour 1,3 M€. Il s'agit de l'emprise de l'ancienne rue de l'Egalité qui est vendue au Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry dans le cadre de l'aménagement du secteur Allende.

Aucun emprunt nouveau n'est nécessaire en 2014.

B) Les dépenses

Tout d'abord, il convient de rembourser **le capital de la dette**, qui sera de 4,650 M€ en 2014. Puis les crédits de paiement pour la reconstruction du **Groupe Scolaire Jules Verne** sont inscrits, conformément à la délibération de ce soir, à savoir 12,500 M€.

Les travaux avancent conformément aux prévisions. Dès lors, l'école élémentaire sera ouverte pour la prochaine rentrée scolaire et les travaux de démolition de l'école maternelle démarreront cet été, pour une livraison au plus tard (avec la partie restauration), en septembre 2015. Ensuite commenceront les travaux de la Place de l'Enfance.

Après les travaux de reprise des extérieurs (toiture, façade et escalier monumental) en 2013, l'aménagement intérieur du Pavillon des Arts va pouvoir être engagé. Un crédit de 1,640 M€ est prévu au budget 2014.

En dehors de ces grosses opérations de la PPI, le budget de cette année intègre également 2 M€ pour la reprise totale de la **rue des Prés Hauts**, et, comme indiqué ci-dessus, 0,350 M€ pour la reprise de l'**Avenue de Robinson** (celle-ci fait partie des voies départementales qui ont été municipalisées. La dépense est compensée par une subvention égale). Notons par ailleurs que 0,200 M€ sont inscrits en fonctionnement pour le bail voirie (petites interventions ponctuelles).

Puis viennent les **dépenses d'entretien ou d'amélioration du patrimoine** pour un montant de 1,75 M€ environ et **les achats de matériels et mobiliers** pour 0,78 M€, dont 85 000 € pour la dernière tranche de l'informatisation des écoles.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 30 064 939,05 € en dépenses et recettes.

Le Conseil Municipal adopte le Budget 2014, par chapitre budgétaire.

*En annexe :
- BP 2014 : balances par chapitres*

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	43 851 049,83	41 444 549,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	2 406 500,83 (si excédent)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		43 851 049,83	43 851 049,83

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	26 724 508,06	16 850 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 340 430,99	12 748 161,65
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	466 777,40 (si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		30 064 939,05	30 064 939,05

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	73 915 988,88	73 915 988,88
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	9 341 427,00	0,00	9 465 266,22	9 465 266,22	9 465 266,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 225 000,00	0,00	25 148 000,00	25 148 000,00	25 148 000,00
014	Atténuation de produits	280 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 986 898,75	0,00	4 062 883,61	4 062 883,61	4 062 883,61
Total des dépenses de gestion courante		38 833 325,75	0,00	39 006 149,83	39 006 149,83	39 006 149,83
66	Charges financières	3 330 000,00	0,00	3 367 300,00	3 367 300,00	3 367 300,00
67	Charges exceptionnelles	53 200,00	0,00	52 600,00	52 600,00	52 600,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		42 216 525,75	0,00	42 426 049,83	42 426 049,83	42 426 049,83
023	Virement à la section d'investissement (5)	264 000,00		515 000,00	515 000,00	515 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	860 000,00		910 000,00	910 000,00	910 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 124 000,00		1 425 000,00	1 425 000,00	1 425 000,00
TOTAL		43 340 525,75	0,00	43 851 049,83	43 851 049,83	43 851 049,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 851 049,83
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	224 700,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 699 454,00	0,00	3 652 140,00	3 652 140,00	3 652 140,00
73	Impôts et taxes	23 790 623,30	0,00	24 392 992,00	24 392 992,00	24 392 992,00
74	Dotations et participations	12 302 774,00	0,00	11 931 940,00	11 931 940,00	11 931 940,00
75	Autres produits de gestion courante	80 400,00	0,00	108 000,00	108 000,00	108 000,00
Total des recettes de gestion courante		40 097 951,30	0,00	40 315 072,00	40 315 072,00	40 315 072,00
76	Produits financiers	1 120 000,00	0,00	1 090 000,00	1 090 000,00	1 090 000,00
77	Produits exceptionnels	22 000,00	0,00	38 500,00	38 500,00	38 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 239 951,30	0,00	41 443 572,00	41 443 572,00	41 443 572,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	14 340,00		977,00	977,00	977,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 340,00		977,00	977,00	977,00
TOTAL		41 254 291,30	0,00	41 444 549,00	41 444 549,00	41 444 549,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 406 500,83
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 851 049,83
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 424 023,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	933 900,00	456 259,18	832 580,00	832 580,00	1 288 839,18
204	Subventions d'équipement versées	6 951,00	76 285,98	53 836,00	53 836,00	130 121,98
21	Immobilisations corporelles	2 372 616,00	556 838,73	2 575 615,06	2 575 615,06	3 132 453,79
23	Immobilisations en cours	13 641 493,05	2 251 047,10	15 611 500,00	15 611 500,00	17 862 547,10
Total des dépenses d'équipement		16 954 960,05	3 340 430,99	19 073 531,06	19 073 531,06	22 413 962,05
16	Emprunts et dettes assimilées	7 651 500,00	0,00	7 650 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00
Total des dépenses financières		7 651 500,00	0,00	7 650 000,00	7 650 000,00	7 650 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		24 606 460,05	3 340 430,99	26 723 531,06	26 723 531,06	30 063 962,05

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 340,00		977,00	977,00	977,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 340,00		977,00	977,00	977,00

TOTAL		24 620 800,05	3 340 430,99	26 724 508,06	26 724 508,06	30 064 939,05
--------------	--	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						30 064 939,05

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 364 000,00	3 748 161,65	8 165 000,00	8 165 000,00	11 913 161,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 250 000,00	9 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	12 000 000,00
Total des recettes d'équipement		5 614 000,00	12 748 161,65	11 165 000,00	11 165 000,00	23 913 161,65
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 623 000,00	0,00	2 960 000,00	2 960 000,00	2 960 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 050 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
Total des recettes financières		3 674 500,00	0,00	4 260 000,00	4 260 000,00	4 260 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 288 500,00	12 748 161,65	15 425 000,00	15 425 000,00	28 173 161,65

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	264 000,00		515 000,00	515 000,00	515 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	860 000,00		910 000,00	910 000,00	910 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 124 000,00		1 425 000,00	1 425 000,00	1 425 000,00

TOTAL		10 412 500,00	12 748 161,65	16 850 000,00	16 850 000,00	29 598 161,65
--------------	--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						466 777,40
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						30 064 939,05

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 424 023,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

FINANCES:

Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Parallèlement au vote du Budget Primitif 2014, il y a lieu de voter les taux communaux des trois taxes locales.

Pour l'exercice budgétaire 2014, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux et de les maintenir au même niveau qu'en 2013 :

Taxe d'habitation	15,15 %
Taxe foncière bâtie	18,55 %
Taxe foncière non bâtie	59,80 %

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

FINANCES

Groupe scolaire Jules Verne : autorisation de programme et crédits de paiement 2014-2016

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Par délibération du 28 mars 2013, le Conseil Municipal a institué la procédure des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP-CP) pour la démolition / reconstruction et extension du groupe scolaire Jules Verne.

En fonction des crédits de paiement utilisés en 2013, il convient d'ajuster les crédits pour les années 2014 et suivantes selon le tableau ci-dessous.

▪ Autorisation de programme	33 M€
▪ Mandatements antérieurs	7 308 605 € *
▪ CP 2014	12 500 000 €
▪ CP 2015	11 500 000 €
▪ CP 2016	1 691 395 €

*dont 2 858 036,20 € dépensés avant 2013 et 4 450 568,80 € en 2013

Cette répartition sera réajustée annuellement en fonction des dépenses réalisées, des évolutions du chantier et des révisions de prix.

Les travaux ont commencé au 1^{er} semestre 2013, comme prévu, et la livraison de l'école élémentaire est programmée pour la rentrée de septembre 2014. Durant l'été commencera la deuxième tranche de travaux (école maternelle et parties communes, dont la restauration). Celle-ci s'achèvera pour la rentrée de septembre 2015, ce qui permettra d'engager les travaux de la place de l'Enfance.

Les crédits de paiement 2014 sont, quant à eux, inscrits au budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal approuve cette répartition.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ CONTRE***

FINANCES:

Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exploitation des parcs de stationnement - exercice 2013. Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Madame la Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2013.

Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2013. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le compte est certifié conforme par l'Ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est donc approuvé par le Conseil Municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES :

Compte Administratif 2013 – Exploitation des parcs de stationnement Centre-Ville et Esplanade. Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Depuis 2008, la Ville gère à part les dépenses et les recettes relatives aux Parcs de Stationnement du Centre-Ville et de l'Esplanade qui relèvent d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) assujetti à la TVA.

Ce budget annexe est subventionné par le budget principal. Il répond aux obligations de l'instruction comptable et budgétaire M4.

Le compte administratif 2013 se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	159 064,30 €	224 818,63 €
Opérations d'ordre	76 358,46 €	24 788,22 €
Reprise excédent 2011	-	16 998,74 €
TOTAL	235 422,76 €	266 605,59 €

La section dégage un résultat excédentaire de **31 182,83 €** repris au BP 2014 du budget annexe.

Les principales opérations de cette section sont les suivantes :

En dépenses :

- ❖ Rémunération de la Société URBIS PARK pour l'entretien et le gardiennage des 2 parkings pour **116 630,14 € HT** pour la période de février à décembre 2013.
- ❖ Rémunération de la société VINCI pour la prestation d'entretien et de gardiennage des parkings pour **14 404,58 € HT** pour la période de janvier 2013.
- ❖ Entretien courant = **3 468,65 € HT**
- ❖ Fourniture d'électricité et d'eau = **5 778,81 € HT**

- ❖ Frais téléphoniques = **152,40 € HT**
- ❖ Frais bancaires (sur encaissements par cartes bancaires) = **271,46 € HT**
- ❖ Amortissement des immeubles et matériels mis à disposition du SPIC = **76 358,46 €**
- ❖ Régularisation sur TVA déductible = **18 358,26 €**

Le budget n'étant que partiellement assujéti à la TVA en raison des gratuités accordées aux usagers des parcs, les charges déductibles font l'objet d'une régularisation comptable demandée par le Comptable de la Ville.

En recettes :

- ❖ Subvention du budget principal = **200 000 €**
- ❖ Redevances de stationnement des usagers = **21 815,47 €**
- ❖ Recettes exceptionnelles = **3 001,96 €**
La Ville a appliqué à la société URBIS-PARK des pénalités de retard dans la réparation de la barrière d'accès au parking Centre-Ville. En effet, cette dernière est restée hors service durant quelques jours en octobre 2013 alors que le marché signé prévoit une intervention rapide de la société prestataire.
- ❖ Reprise subventions d'investissement = **24 788,22 €**
L'instruction M4 applicable aux Services Publics à caractère Industriels et Commerciaux impose l'amortissement des immeubles et des matériels ainsi que l'amortissement des subventions qui ont participées à leur financement. Ces écritures d'amortissement de subventions ont pour objectif de diminuer progressivement la valeur comptable des montants immobilisés et créent une recette supplémentaire en section de fonctionnement (en contrepartie d'une dépense d'investissement équivalente).

II – Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	118 577,72 €	-
Opérations d'ordre	24 788,22 €	76 358,46 €
RAR	-	-
Reprise sur excédent 2012	-	76 298,04 €
TOTAL	143 365,94 €	152 656,50 €

La section dégage un excédent de **9 290,56 €** repris au BP 2014. Les principales opérations sont :

En dépenses :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2013 sont :

- Le remboursement de l'emprunt pour **118 577,72 €**
- Le transfert par opération d'ordre en fonctionnement d'une partie des subventions d'équipement perçues pour **24 788,22 €**

En recettes :

- La dotation aux amortissements des biens immobilisés pour **76 358,46 €**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 du budget annexe « exploitation des parcs de stationnement ».

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE SE SONT ABSTENUS**

FINANCES :

Budget Primitif 2014 du Budget Annexe – Exploitation des parcs de stationnement Centre-Ville et Esplanade.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Budget Primitif 2014 de ce service municipal est établi hors taxe, l'activité étant assujettie à la TVA. Il se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	198 971,05 €	220 000,00 €
Opérations d'ordre	77 000,00 €	24 788,22 €
Reprise excédent 2013	-	31 182,83 €
TOTAL	275 971,05 €	275 971,05 €

Les principales dépenses prévisionnelles 2014:

Prestation d'entretien et de gardiennage des 2 parcs (marché Urbis Park du 25/01/2013)	140 000,00 € HT
Autres (dont dépenses d'entretien, éclairage, eau...)	28 471,05 € HT
Frais bancaires	500,00 € HT
Intérêts de l'emprunt	5 000,00 € HT
Amortissement des immeubles et matériels	77 000,00 € HT
Charges exceptionnelles	1 000,00 € HT
Régularisation TVA déduite	24 000,00 € HT

Les recettes d'exploitation sont :

Redevances de stationnement des usagers	20 000,00 € HT
Subvention du Budget principal	200 000,00 € HT
Amortissement des subventions d'équipement	24 788,22 € HT

II – Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	61 502,34 €	-
<i>RAR 2013</i>	-	-
Opérations d'ordre	24 788,22 €	77 000,00 €
Reprise excédent de clôture 2012		9 290,56 €
TOTAL	86 290,56 €	86 290,56 €

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital de la dette pour 61 502,34 €
- L'amortissement des subventions d'équipement pour 24 788,22 €

Les recettes d'investissement :

- Dotation aux amortissements pour 77 000 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif qui s'équilibre à hauteur de **362 261,61 €**.

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ET LES ÉLUS DU GROUPE
ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE SE SONT ABSTENUS**

PERSONNEL

Fixation des règles relatives aux retenues sur Régime Indemnitaire suite à absentéisme.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Conseiller Municipal

Le 28 juin 2012, notre Assemblée a délibéré sur les retenues de régime indemnitaire suite à la parution de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 qui a instauré l'application d'une journée de carence au premier jour de maladie ordinaire.

La loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 abroge, en son article 126, l'application de cette journée de carence.

Dès lors, il convient de délibérer, à nouveau, sur la question des retenues de régime indemnitaire suite à absentéisme.

En cela, il s'agit de revenir au dispositif prévu par la délibération du 17 novembre 2005, antérieure à la mise en place de la journée de carence.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté le 13 février 2014 sur ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal valide l'application des retenues sur régime indemnitaire suite à absentéisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs : créations de postes.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Conseiller Municipal

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à valider les créations de postes au tableau des effectifs ;

Les propositions sont les suivantes :

Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	+1
Technicien	+1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	+2
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	+6

Le Conseil Municipal valide les créations de postes au tableau des effectifs telles qu'exposées ci-dessous.

Extrait du tableau des effectifs de la ville de Châtenay-Malabry

FILIERE	TABLEAU DES EFFECTIFS AVANT CONSEIL DU 27 FEVRIER 2014	TABLEAU DES EFFECTIFS APRES CONSEIL DU 27 FEVRIER 2014	EFFECTIFS POURVUS
ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 2^{ème} classe	0	1	1
Adjoint administratif de 2^{ème} classe	40	42	40
TECHNIQUE			
Technicien territorial	1	2	2
ANIMATION			
Adjt animation 2ème classe	47	53	51

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Mise en réforme du véhicule immatriculé 67 DFZ 92

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal

Le véhicule de marque Renault immatriculé **67 DFZ 92**, mis en circulation le 13 mars 2000 est attribué au service « Administration Générale ». Le moteur totalisant 162 720 kms nécessite une réparation trop onéreuse.

L'assemblée approuve la mise en réforme du véhicule immatriculé 67 DFZ 92.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRISCOLAIRE

Approbation de la convention « Main à la Pâte » fixant les objectifs pour le développement du centre pilote « La Maison des Sciences » de Châtenay-Malabry. Période 2013-2014 à 2015-2016.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Le Conseil municipal du 20 décembre 2007 a approuvé une convention qui fait de la Maison des Sciences de Châtenay-Malabry, un centre pilote de « La Main à la Pâte » sur la 26^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine (Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson).

Cette convention a été reconduite pour la période 2010-2011 à 2012-2013 par délibération du 29 septembre 2011.

La présente convention a pour objet de décrire les objectifs de « La Maison des Sciences de Châtenay-Malabry » et les engagements réciproques de chaque partenaire dans ce cadre. Elle est une reconduction de la convention parvenue à échéance pour la période 2013-2014 à 2015-2016.

Les partenaires fixent à La Maison des Sciences de Châtenay-Malabry, les objectifs suivants :

- poursuivre et coordonner l'accompagnement scientifique des écoles avec l'Ecole Centrale Paris, l'Institut d'Optique Graduate School, et rechercher de nouveaux partenariats (Universités, Grandes Ecoles...).
- Poursuivre le dispositif mis en place pour les écoles relevant de l'éducation prioritaire et son développement pour les autres écoles de façon à ce que le plus grand nombre d'élèves de la 26^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine bénéficient d'un enseignement des sciences fondée sur l'investigation (ESFI) selon la démarche préconisée par *la main à la pâte* dans le respect des programmes d'enseignement à l'école primaire.
- Développer l'accompagnement des enseignants dans la circonscription : accueil des classes dans les locaux de la Maison des Sciences, formation continue des enseignants, accompagnement individualisé à la demande, suivi de projets à caractère scientifique.
- Développer la diffusion de ressources : prêt de documents et de matériels, site Internet relié au site *la main à la pâte*, et créer et diffuser de nouveaux supports pédagogiques pour l'enseignement des sciences et des techniques.
- Poursuivre une réflexion et un travail sur « l'itinéraire scientifique de l'élève de la maternelle à la terminale », notamment en proposant de nouveaux modes d'accompagnement scientifique au second degré.

- Organiser périodiquement des événements de diffusion de culture scientifique, sur le temps scolaire (Forum des Sciences) et hors temps scolaires (Fête de la Science, La science se livre, semaine du développement durable),
- Poursuivre l'accompagnement scientifique pour les lycéens en organisant des permanences hebdomadaires gratuites.
- Poursuivre les interactions avec le groupe de pilotage départemental et les circonscriptions de manière à les aider à formaliser des actions de formations et d'organisation d'événements scientifiques (Forum des Sciences).
- Participer aux groupes de travail en réseau des centres pilotes la main à la pâte.

Par ailleurs, dans le cadre de ce dispositif, la Ville s'engage à mettre à disposition les locaux nécessaires à l'activité de la Maison des Sciences de Châtenay-Malabry et à attribuer une subvention pour contribuer aux dépenses de fonctionnement dans le cadre du dispositif de réussite éducative et du CUCS.

Le Conseil Municipal approuve la présente convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Ecole Sophie Barat- Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat et l'article L.442-5 du Code de l'Éducation stipulent que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

La loi du 28 octobre 2009 a, par ailleurs, précisé les conditions de financement des écoles privées sous contrat par les communes (enfants scolarisés hors commune).

Par délibération en date du 14 février 2013, le Conseil municipal a fixé la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire Sophie Barat à 550 € par élève châtenaisien et par an.

A l'heure actuelle, 185 élèves résidant à Châtenay-Malabry fréquentent l'école élémentaire de ce groupe scolaire situé 50 rue des Grillons.

Le Conseil municipal porte la dotation annuelle à 600 € par élève châtenaisien fréquentant l'école élémentaire Sophie Barat à compter du 1^{er} avril 2014.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ONT VOTÉ CONTRE
LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE SE SONT
ABSTENUS***

PETITE ENFANCE

Participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.

Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la prestation de service unique liée aux structures d'accueil des enfants de moins de 4 ans, mise en place au 1^{er} janvier 2005, la CAF nous a fait parvenir les montants plancher et plafond à prendre en considération pour le calcul des participations familiales au sein de ces structures à compter du 1^{er} janvier 2014.

Rappelons que la participation des familles aux frais d'accueil est basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer, en fonction du nombre d'enfants à charge et de la présence éventuelle d'un enfant handicapé.

Le Conseil Municipal adopte les nouveaux prix plancher et plafond suivants :

Ressources annuelles	Ressources mensuelles	Participations familiales horaires
Plancher : 7 549,56 €	Plancher : 629,13 €	Plancher : 0,38 €
Plafond : 57 741,96 €	Plafond : 4 811,83 €	Plafond : 2,89 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Adoption de l'avenant n°3 aux conventions d'objectifs entre la Ville et les associations «CAC le REX», «le COMITÉ de JUMELAGE», «GESTION DE LA BUTTE ROUGE» dite «ESPACE FAMILLE CENTRE SOCIAL LAMARTINE», «INSERTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN», «L'ASSOCIATION SPORTIVE VOLTAIRE CHÂTENAY-MALABRY» et «L'OFFICE DE TOURISME DE CHÂTENAY-MALABRY».

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

De plus, toute association subventionnée à plus de 23.000 € par la ville doit conclure une convention d'objectifs, en vertu de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration.

Lors du conseil municipal du 22 décembre 2011, Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention d'objectifs avec les six associations concernées.

Un avenant financier annuel fixe le montant de la subvention pour chaque exercice budgétaire. Celui-ci est adopté lors de la séance qui adopte le budget.

Pour l'année 2014, les projets d'avenants sont l'objet du présent rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve les avenants n°3 intégrant les subventions suivantes pour l'exercice 2014 :

- CAC Le Rex 468 500 €

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS***

- Comité de Jumelage

83 000 €

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS**

- Espace Famille Centre Social Lamartine

490 000 €

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS**

- IDSU

696 200 €

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS**

- ASVCM

300 000 €

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS**

- Office de Tourisme

73 670 €

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS**

Chaque association fait l'objet d'une délibération spécifique dont l'avenant n°3 correspondant est partie intégrante.

VIE ASSOCIATIVE:

Attribution d'une subvention à l'association « GERMAE » pour l'exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 1 300 € à l'association « GERMAE » pour l'exercice 2014.

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS**

VIE ASSOCIATIVE:

Attribution d'une subvention à l'association « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » pour l'exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association « Office Municipal des Sports » pour l'exercice 2014.

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS**

VIE ASSOCIATIVE:

Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

En matière d'attribution de subventions, l'article 7 de l'ordonnance du 26 août 2005 porte création de l'article L. 2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, le Conseil Municipal approuve l'état annexé listant les attributions de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2014.

Cet état constitue une annexe du budget primitif.

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
ASSOCIATIONS :	
ABC AZAR	300 €
ADAVIP 92	6 000 €
Amicale Franco Portugaise	1 200 €
Amis Congolais (les)	150 €
APEC - Asso. Parents Elèves Conservatoire	100 €
Archers du Phénix	2 350 €
Association commerçants Châtenay-Malabry	1 000 €
Association les Amis du CREPS	2 500 €
Association Nationale Ordre du Mérite	120 €
Association des Directeurs Généraux des hauts -de- Seine	200 €
Centre de Médiation Dinamic	4 000 €
Châtenay-Malabry Tennis	9 000 €
CIFF - CIDF	21 000 €
Club Henri MARROU	2 950 €

Club Philatélique	600 €
Compagnie de la Lune	1 800 €
Compagnie Pierre de Lune	1 500 €
Cosevbash / haiti	500 €
Couleurs passion	700 €
Country Handi danse	200 €
Crèche associative Mirabelle	179 400 €
Crèche Parentale les P'tits Gauguins	18 000 €
Croix Rouge Française	5 200 €
Démocratie 13ème	100 €
Ecole de la 2ème Chance (E2C)	5 613,61 €
FNACA	500 €
FNDIRP	230 €
France Alzheimer	100 €
GAD - Génération Afrique Développement	3 500 €
Groupe Artistique	1 500 €
Groupe Arts Plastiques	1 000 €
Guides de France	1 500 €
Jardin d'Enfants les Coquelicots	18 000 €
L'Assoce Piquante	1 600 €
Lire et Faire Lire	350 €
Parentèle (la)	1 000 €
PEEP	200 €
Prévention Routière	150 €
Rencontres d'Aulnay	7 800 €
Secours catholique	300 €
TEN'DANSE	3 300 €
UNAFAM	100 €
UNRPA - Union Nat.Retraités Personnes Agées	1 300 €
UPSILON	2 700 €
Valentin Haiïy	500 €
VCCM	5 000 €
Vo Thuat	3 500 €
Votre école chez vous	450 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	600 000 €
CAISSE DES ECOLES	210 000 €
SPIC - PARCS DE STATIONNEMENT	200 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 329 063,61 €

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE SE SONT ABSTENUS**

URBANISME – TRAVAUX

Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2013

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est présenté le bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2013.

Bilan des acquisitions de la Commune pour 2013 :

- **Acquisition** par la ville des parcelles cadastrées section AT n° 468 et n° 469 sises rues des Grillons, d'Estienne d'Orves et avenue du Bois de Verrières, appartenant à la société Bouygues Immobilier et correspondant à une partie de l'emprise foncière des trottoirs de ces mêmes voies, afin de les incorporer dans le domaine public communal.
La commune a acquis ce bien, d'une superficie de 63 m², à l'Euro symbolique, par acte authentique signé le 18 septembre 2013.

Bilan des cessions de la Commune pour 2013 :

- **Cession** de deux boxes situés dans le deuxième sous-sol du parc de stationnement communal dit « Mougard » sis 4 à 8 avenue du Bois, cadastré J n° 149. Ces boxes, pour une surface totale de 36 m², correspondent aux lots n° 5 et n° 25 de la copropriété.
La vente, au profit de Monsieur Xavier DETHOOR a eu lieu au prix de 25 000 Euros (12 500 €/place), par acte authentique signé en date du 3 mai 2012.
- **Cession** de cinq emplacements situés dans le premier sous-sol du parc de stationnement communal dit « Mougard » sis 4 à 8 avenue du Bois, cadastré J n° 149. Ces emplacements, pour une surface totale de 72 m², correspondent aux lots n° 155 à n° 159 de la copropriété.
La vente, au profit de la société SFR a eu lieu au prix de 75 000 Euros, par acte authentique signé en date du 13 septembre 2012.
- **Cession**, après désaffectation et déclassement, d'une partie de l'emprise foncière de l'ancienne école maternelle Suzanne Buisson, cadastrée Q n° 60 et n° 61 (anciennement Q n° 17 en partie), pour une superficie de 6 338 m², au profit du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry.
Le terrain, non bâti, sera ensuite revendu à Hauts-de-Seine Habitat O.P.H. (OPDH92) afin d'y réaliser un programme de logements en accession sociale.
La commune a vendu ces parcelles, pour un montant de 1 900 000 Euros, par acte authentique signé le 25 février 2013.
- **Cession** de la parcelle cadastrée T n° 461 sise avenue Jean Jaurès, pour une superficie de 5 239 m² au profit du Département des Hauts-de-Seine.
Le bien correspond au terrain déjà aménagé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine en parkings et promenade piétonne desservant le parc de la Vallée aux Loups.
La vente a eu lieu à l'Euro symbolique, par acte authentique signé le 18 mars 2013.
- **Cession** de quatre emplacements de parking situés dans le deuxième sous-sol du parc de stationnement communal dit « Mougard » sis 4 à 8 avenue du Bois, cadastré J n° 149. Ces boxes, pour une surface totale de 50 m², correspondent aux lots n° 1, n° 20, n° 21 et n° 95 de la copropriété.
La vente, au profit de Monsieur David LABASTE a eu lieu au prix de 40 000 Euros, par acte authentique signé en date du 25 avril 2013.

- **Cession**, après désaffectation et déclassement, de l'emprise foncière de la voie Perdue, cadastrée AL n° 64 et AN n° 99, pour une surface de 241 m² au profit de la Société Civile Immobilière Résidences Franco Suisse.
Cette vente s'inscrit dans le cadre de la réalisation, par le promoteur, d'un programme immobilier de logements encadrant le bien.
La commune a cédé ces parcelles, pour un montant de 411 000 Euros, par acte authentique signé le 25 mai 2013.

- Cession des parcelles cadastrées C n° 226, n° 228, n° 229, n° 243, n° 245, n° 246, n° 259, n° 262, n° 263, n° 266, n° 672, n° 676, n° 681, n° 683, n° 687, n° 813, n° 839, n° 1418, n° 1420, n° 1422, n° 1424, n° 1425, n° 1427, n° 1429, n° 1432, d'une superficie totale de 174 032 m² sises NEUVY-EN-MAUGES (Maine et Loire).
Il s'agit de la vente de la totalité de l'emprise foncière de la colonie de vacances de « La Morosière ».
La vente, au profit de la Communauté de Communes de la Région de Chemillé, a eu lieu au prix de 520 815 Euros par acte authentique signé le 7 novembre 2013.

Le bilan de l'année 2013 doit être intégré au Compte Administratif de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

URBANISME - TRAVAUX

Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions autorisées dans les zones de bruit. C'est un document d'urbanisme opposable à toute personne publique ou privée. Il doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU), au plan de sauvegarde et de mise en valeur et à la carte communale. Les dispositions des PLU doivent être compatibles avec les prescriptions du PEB en vigueur.

Le PEB vise à éviter que de nouvelles populations ne soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité de l'aérodrome considéré. Ainsi, il réglemente l'utilisation des sols aux abords des aérodromes en vue d'interdire ou d'y limiter la construction de logements, dans l'intérêt même des populations, et d'y prescrire des types d'activités peu sensibles au bruit ou plus compatibles avec le voisinage d'un aérodrome.

Outre l'objectif premier de maîtrise de l'urbanisation à travers le droit à construire, le PEB autorise le renouvellement urbain des quartiers existants dans les zones de bruit et introduit des obligations en matière d'information des riverains.

Les textes de référence en matière de PEB sont codifiés et repris dans le Code de l'Urbanisme (articles L147-1 à L147-8 et articles R147-1 à R147-11).

L'objet du présent rapport est de présenter le projet de PEB de l'aérodrome de Villacoublay-Vélizy soumis à PEB au titre de l'arrêté du 28 mars 1988 modifié.

Les PEB délimitent 3 (voire 4) zones de bruit aux abords de l'aérodrome.

- La zone de bruit fort A
C'est la zone comprise à l'intérieur de la courbe d'indice L_{den} 70dB.
- La zone de bruit fort B
C'est la zone comprise entre la courbe d'indice L_{den} 70 dB et la courbe correspondant à une valeur de l'indice L_{den} choisie entre 62 et 65 dB (62 pour Vélizy-Villacoublay).
- La zone de bruit modéré C
C'est la zone comprise entre limite extérieure de la zone B et la courbe correspondant à une valeur de l'indice L_{den} choisie entre 53 et 57 dB (53 pour Vélizy-Villacoublay).
- La zone de bruit D
Elle est comprise entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice L_{den} 50 dB.
La zone D est obligatoire pour les aérodromes visés au I de l'article 1609 quater viciés A du Code Général des impôts, c'est-à-dire les aérodromes pour lesquels le nombre annuel des mouvements d'aéronefs de masse maximale a décollage supérieur ou égale à 20 tonnes a dépassé 20 000 lors de l'une des 5 années précédentes.
La délimitation d'une zone D est facultative pour les autres aérodromes. Vélizy-Villacoublay a fait le choix d'en adopter une.

L'étude à l'origine du PEB applicable depuis 1985 avait été réalisée avec un trafic estimé à 27 000 mouvements annuels.

Ces dernières années, le trafic a augmenté régulièrement du fait de l'implantation d'unités d'hélicoptères sur la plateforme. Aujourd'hui, les hypothèses de trafic prises en compte à court, moyen et long termes restent proches de l'activité actuelle. En effet, les missions de la base ne sont pas susceptibles d'évoluer de manière significative dans le créneau proposé par l'étude du Plan d'Exposition au Bruit.

Ainsi, à long terme, le nombre de procédures annuelles (atterrissage, décollage ou tour de piste) est estimé à 17 120, dont les deux tiers reviennent aux hélicoptères.

Châtenay-Malabry n'est concernée par le projet de Plan d'Exposition au Bruit que pour la pointe Ouest de son territoire, essentiellement boisée. Quelques habitations dispersées, situées au rond-point du Petit Clamart (zone UF, zone urbaine essentiellement dédiée à l'activité) et en forêt de Verrières se trouvent ainsi en zone C.

A l'intérieur de la zone C, les constructions individuelles non groupées sont autorisées à condition d'être situées dans un secteur déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et dès lors qu'elles n'accroissent que faiblement la capacité d'accueil du secteur. Les bureaux, les activités ainsi que les équipements publics sont également autorisés sous réserve d'une bonne isolation acoustique et de l'information des futurs occupants.

Ultérieurement, le projet de PEB sera soumis à enquête publique, puis approuvé par arrêté préfectoral après accord express du Ministre de la Défense.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet de PEB de l'aérodrome Vélizy-Villacoublay.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE ONT VOTÉ POUR
LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE SE SONT ABSTENUS***

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Présente séance arrêtée à 26 délibérations.

Séance levée à 21 heures et 15 minutes le 27 février 2014.

Fait le 28 février 2014.

**Le Maire
Georges SIFFREDI**

Vice Président du Conseil Général
Président des Hauts-de-Bièvre